

**NE PAS PUBLIER, DIFFUSER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN ITALIE, OU DANS TOUT AUTRE
PAYS DANS LEQUEL LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION D'UN TEL COMMUNIQUE
EST INTERDITE PAR LA LOI**

Paris, le 18 février 2016

Vivendi : projet d'offre publique d'achat sur les actions de Gameloft au prix de 6 euros par action

Vivendi, déjà premier actionnaire en capital de Gameloft, société française au savoir-faire mondialement reconnu dans les jeux pour mobiles, annonce son intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions de Gameloft au prix de 6 euros par action, suite au franchissement, ce jour, du seuil de 30 % du capital de la société.

Le projet d'acquisition de Gameloft, approuvé aujourd'hui par le Conseil de surveillance de Vivendi, s'intègre parfaitement dans la stratégie de développement du Groupe comme un leader mondial des contenus et des médias. Les jeux vidéo sont des contenus à part entière qui occupent désormais une part importante du marché des loisirs et des médias, et le segment des jeux pour mobiles est celui qui devrait connaître la plus forte croissance.

Ce projet d'acquisition est créateur de valeur pour les deux entreprises.

Gameloft, un des principaux acteurs de son marché et un des rares acteurs du secteur à avoir réussi à s'imposer sur tous les continents, dispose d'un savoir-faire créatif de tout premier plan et d'une véritable expertise dans la conception de formats originaux pour mobile.

Vivendi entend apporter à Gameloft de nouveaux leviers de développement, industriels et financiers, au sein d'un groupe de médias diversifié. Vivendi est convaincu que, comme pour ses autres métiers, le moteur du succès d'une entreprise comme Gameloft passe par le développement des contenus créatifs et des talents.

Vivendi et Gameloft partagent de nombreux points communs, parmi lesquels des racines françaises, une dimension internationale ainsi qu'une même sensibilité à la diversité culturelle pour répondre aux attentes propres aux consommateurs de chaque pays.

Le projet d'offre publique d'achat porte sur la totalité des actions de Gameloft non encore détenues par Vivendi. Il est soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le prix proposé de 6 euros par action Gameloft fait ressortir une prime de 50,4 % sur le cours de bourse du 14 octobre 2015, avant l'annonce de l'entrée de Vivendi au capital de Gameloft, et de 22,9 % sur le cours moyen pondéré sur la période des 6 derniers mois.

A propos de Vivendi

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. Groupe Canal+ est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale Studiocanal occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. Universal Music Group est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France), MyBestPro (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement), Radionomy (audionumérique), L'Olympia (salle de concerts parisienne), les futures salles de spectacle CanalOlympia en Afrique et le Théâtre de l'Œuvre à Paris. Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, Dailymotion est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une offre et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et l'acceptation de l'offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Vivendi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations, en particulier le résultat de l'offre publique d'achat sur les actions de Gameloft dont question dans ce communiqué de presse. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.